Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 075-267500049-20231221-CA_2023_12_14D-DE

CENTRE D'ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS

№ 00014

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : Signature de la convention relative à la prise en charge par les permanences sociales d'accueil (PSA) des allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA) sans domicile stable.

LE CONSEIL

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R. 123-39 et suivants ;

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la convention d'orientation en date du 15 juin 2021 organisant pour la période 2021-2024 l'instruction, l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA parisiens conclue avec l'Etat, pôle emploi, la CAF de Paris, le CASVP, la mission locale de Paris et l'EPEC,

Vu la délibération 2023 DSOL 140 du Conseil de Paris en date du 14 au 17 novembre 2023 portant Convention pour l'accompagnement socioprofessionnel des allocataires du RSA sans domicile stable dans les PSA au titre de l'année 2023,

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du CASVP relatif à la signature de la convention relative à la prise en charge par les permanences sociales d'accueil (PSA) des allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA) sans domicile stable dans les PSA;

Délibère

Article 1 :

La Directrice Générale du CASVP est autorisée à signer la convention de financement pour l'accompagnement socioprofessionnel des allocataires du RSA sans domicile stable dans les PSA au titre des années 2023 et 2024.

Article 2 :

La recette correspondante sera imputée sur le compte 758 82 (instruction comptable M22) du budget général du CASVP au titre de l'année 2023, et au compte 757 363 (instruction comptable M57) du budget général du CASVP à compter de l'exercice 2024.

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

P/ la Présidente

Léa FILOCHE